



Sommaire

Sénégal

Blanchiment: Le Sénégal évalué Au 1er Trimestre De 2017 1

Botswana

Hausse des cas de blanchiment de capitaux 1

RD Congo

Une affaire de blanchiment d'argent renfloue les caisses de l'Etat 2

Somalie

La nouvelle loi s'attaque au blanchiment d'argent des groupes terroristes 2

Abidjan

Les parlements du monde s'engagent à coopérer dans la lutte contre le terrorisme 2

Togo

Lutte contre le terrorisme : Vers une surveillance accrue des ONG 3

Les organisations à but non lucratif appelées à jouer leur rôle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux 3

Sénégal

Blanchiment: Le Sénégal évalué Au 1er Trimestre De 2017

. «Les normes du Groupe d'action financière (Gafi) instituent, à la charge de ses Etats, l'obligation de mettre en place un système de prévention et de répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Et l'application de ces normes est assortie d'un mécanisme d'évaluation périodique quant à leur mise en œuvre effective». C'est ce qu'a fait savoir le président de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) du Sénégal, Waly Ndour.

Et dans le cadre de la préparation du deuxième cycle des évaluations mutuelles, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (Giaba) a élaboré un calendrier pour l'évaluation de l'ensemble de ses états membres. Pour le Sénégal, M. Ndour a renseigné que l'exercice est prévu au premier trimestre de 2017 et requiert, pour tous les acteurs nationaux concernés, «une totale disponibilité et une contribution active pour la mise en exergue des réalisations de notre pays, dans le combat contre toutes les formes de criminalité. Et le patron de la Centif de préciser que la nouvelle méthodologie qui sert de cadre pour cette évaluation mutuelle des pays membres du Giaba repose toujours sur la notion de conformité par rapport aux recommandations du Gafi.

Selon Waly Ndour, cette nouvelle méthodologie, mise en application depuis le début 2014, évalue non seulement la conformité technique mais également l'efficacité des dispositions que les Etats ont mis en place, c'est-à-dire leur mise en œuvre effective et les résultats que l'application des lois et règlements ont produit.

Aussi, le président de la Centif a précisé qu'il est attendu des pays évalués, la communication de statistiques et toutes informations se rapportant notamment, aux échanges d'informations entre acteurs nationaux, à la coopération entre, d'une part, les acteurs nationaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et, d'autre part, leurs homologues des pays étrangers, au traitement judiciaire des dossiers ayant trait au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme, à l'exécution des décisions de condamnation rendues par les Cours et tribunaux, à la récupération effective des produits du crime sur les personnes reconnues coupables de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme ou de faits connexes.

Waly Ndour s'exprimait en marge de la cérémonie d'ouverture de l'atelier national de formation sur la pré-évaluation mutuelle du dispositif de Lbc/Ft, ce mardi 15 mars 2016, à Saly à Mbour.

SOURCE

Botswana

Hausse des cas de blanchiment de capitaux

. Le ministre botswanais de la Défense, de la Justice et de la Sécurité, Shaw Kgathi, a informé le Parlement lundi que le bureau du Procureur général a été saisi de six cas de blanchiment de capitaux entre 2008 et 2014.

Le ministre a déclaré que trois parmi les six mis en cause ont été reconnus coupables.

Répondant aux questions des parlementaires, Kgathi a indiqué que l'Agence des renseignements financiers mène actuellement une évaluation nationale des risques dont les conclusions sont attendues en novembre.

« L'objectif global est de revoir l'environnement actuel relatif à la question et les résultats de l'évaluation seront utilisés pour la conception et la mise en œuvre d'un système contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », a précisé le ministre.

Il a assuré que la mise en œuvre d'un tel système conduirait à une dissuasion générale et une prévention des abus des systèmes financiers nationaux de même qu'une réduction des risques de financement opportuniste du terrorisme.

Il a assuré que les résultats de l'évaluation, en plus de la mise en œuvre du système, seraient utilisés par le secteur financier en particulier en plus des autres parties prenantes dans l'adoption d'une approche basée sur le risque et

la conformité à la Loi de 2009 sur les renseignements financiers et la Loi antiterroriste de 2014.

[SOURCE](#)

RD Congo

Une affaire de blanchiment d'argent renfloue les caisses de l'État

Une bonne nouvelle pour les caisses de l'Etat congolais à Kinshasa : elles viennent de récupérer plus de 2,5 millions de dollars ! Ce sont les services du conseiller spécial pour la bonne gouvernance, Luzolo Bambi, qui ont révélé cette information. A l'issue d'une enquête menée auprès d'une banque, la justice est confrontée à un blanchiment d'argent et confisque la somme au profit du Trésor public.

En octobre 2015, un mystérieux homme d'affaires se présente au guichet d'Access Bank à Kinshasa avec une forte somme de 2 600 000 dollars américains. Une somme qui serait, selon lui, le produit de la vente de véhicules blindés en RDC. Une transaction au profit de la société Vazon Nigeria Limited.

C'est sur le compte de cette société qu'il dépose l'argent. Près de la moitié de la somme est immédiatement transféré au Nigeria. Mais, problème : la banque a accepté ce dépôt alors que LE mystérieux homme d'affaires ne dispose d'aucun document pour prouver le mandat dont il se prévaut. Et fin décembre de la même année 2015, les services pour la bonne gouvernance s'intéressent au compte de Vazon Nigeria Limited après une dénonciation.

Les enquêteurs ne trouvent aucune trace du séjour du mystérieux homme d'affaires à Kinshasa. Impossible également de retrouver ce présumé mandataire de Vazon Nigeria Limited que la banque ne peut pas identifier.

Conclusion : il s'agit tout simplement d'un blanchiment d'argent. La justice a donc décidé de confisquer la totalité de la somme au profit du Trésor public. Au bureau du conseiller spécial en matière de bonne gouvernance, on se félicite d'avoir fait bénéficier l'administration étatique d'un montant de cette hauteur pour la première

fois depuis que la loi sur le blanchiment d'argent a été promulguée en 2004. Publié le 21-03-2016

[SOURCE](#)

Somalie

La nouvelle loi s'attaque au blanchiment d'argent des groupes terroristes



HASSAN SHEIKH MOHAMOUD
Président somalien

En Somalie, le président a approuvé une loi visant le blanchiment d'argent et le financement des groupes terroristes. Une initiative accueillie avec bienveillance par les États-Unis, qualifiant la nouvelle loi d'avancée positive pour convaincre les banques occidentales de la qualité du contrôle relatif aux mouvements de capitaux vers la Somalie.

Il s'agit d'une nouvelle étape initiée par le gouvernement dans le combat contre le terrorisme. La loi anti blanchiment d'argent et anti financement des groupes terroristes a en effet été approuvée par le chef d'État somalien.

"La guerre contre le terrorisme est très compliquée. Nous nous battons contre un groupe terroriste très organisé. Pendant des années, nous n'avions pas de lois capables de faire face à ce nouveau phénomène. Le terrorisme mondial est un phénomène nouveau sur la planète. Il exige une politique claire pour mieux le combattre. Un de ces aspects est le blanchiment d'argent, et nous l'avons récemment inclus dans une loi." La Somalie combat déjà une insurrection armée du groupe extrémiste Al-Shabaab affilié à Al-Qaïda. Le gouvernement a fait fuir les militants de toutes les villes portuaires, une source de revenus majeurs pour les terroristes, depuis plusieurs années. À Mogadiscio, les autorités ont l'espoir de

convaincre la communauté internationale qu'elles sont engagées dans une guerre contre Al-Shabaab. Certes, des experts ont salué l'initiative mais selon eux, cela risque de ne pas changer grand-chose.

"Je doute que cette nouvelle loi combatte le terrorisme en Somalie, mais le fait que le gouvernement mette en place cette loi est une chose positive. Cela sera long avant que le gouvernement ne puisse travailler sur quelque chose de tangible. En Somalie, les terroristes obtiennent des fonds par différents moyens, pas de liquide, mais en vendant des produits. Les autorités doivent mettre à mal leur financement en contrôlant certaines activités commerciales."

Pour les analystes financiers, la banque centrale du pays n'est pas, aujourd'hui, en position de contrôler les mouvements de capitaux. Mais ils perçoivent ce changement comme un pas important dans la lutte contre le terrorisme.

"Les autorités américaines se sont félicitées de la signature de cette loi. Elles ont dit qu'elle améliorerait la confiance des banques occidentales concernant les virements par le système informel appelé Hawala. Cette nouvelle loi permettra au gouvernement somalien de contrôler les mouvements de liquidités tout en s'assurant que l'argent envoyé ne tombe pas dans les mains de groupes illégaux." 26-02-2016

[SOURCE](#)

Abidjan

Les parlements du monde s'engagent à coopérer dans la lutte contre le terrorisme

L'Union interparlementaire (UIP) a appelé mercredi à agir sur plusieurs fronts pour endiguer la menace croissante que fait peser le terrorisme sur le monde, invitant à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Dans une déclaration prononcée en réaction aux attentats de Bruxelles, en marge de la 134ème assemblée tenue à Lusaka (Zambie), le Président de l'UIP, Saber Chowdhury, a indiqué que les parlementaires vont légiférer pour lutter contre les sites web qui font l'apologie du terrorisme et ériger en infraction pénale certains actes

comme le fait de se rendre à l'étranger pour y commettre un acte de terrorisme, le recrutement et la formation de terroristes ou le financement du terrorisme.

Les membres de l'UIP ont également appelé à agir pour éradiquer le risque extrémiste qui prend racine dans nos sociétés en luttant contre la pauvreté, la discrimination et le chômage, tout en favorisant le dialogue, l'éducation et l'autonomisation des jeunes.

Ils ont aussi indiqué que l'organisation fera tout ce qui est en ses moyens pour associer tous les groupes aux processus sociaux et politiques.

L'Assemblée de l'UIP à Lusaka, organisée conjointement avec le Parlement zambien, a réuni près de 640 parlementaires de 126 pays, dont 79 Présidents et Vice-présidents de parlement. 23 mars (AIP)

[SOURCE](#)

Togo

Lutte contre le terrorisme : Vers une surveillance accrue des ONG

. Le Centre National de traitement des informations financières (Centif) veut voir plus clair dans les relations donateurs-donataires qui régissent les Organisations non gouvernementales (ONG) et leurs partenaires.

La Centif a organisé ce mercredi une journée de réflexion axée sur la contribution des ONG et des associations à but non lucratif contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Selon Tchaa Bignossi Aquitème, les ONG doivent être vigilants à l'endroit de leurs donateurs. Ainsi, les exhortent-ils à déclarer les financements qui dépassent 500.000FCFA à la Centif qui, de son côté, rendra compte à qui de droit.

Tchaa Bignossi Aquitème a, au cours de la rencontre, rappelé le rôle de la Centif. Cela consiste à des investigations recueillies auprès des personnes assujetties. Ces dernières ont l'obligation de détecter les opérations et les opérateurs économiques soupçonnés de

blanchiment d'argent ou de financement des attaques terroristes.

Cette journée de réflexion s'inscrit dans le cadre international du démantèlement des réseaux terroristes qui s'abritent derrière des supposés dons à l'endroit des ONG et associations à but non lucratif pour instrumentaliser les bénéficiaires à des fins d'attaques terroristes.

[SOURCE](#)

Les organisations à but non lucratif appelées à jouer leur rôle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux

Les Organisations à but non lucratif (OBNL) sont sensibilisées ce mercredi à Lomé sur leur contribution dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a constaté l'Agence de presse Afreepress.

Placée sous le thème : « Comment mettre en œuvre les dispositions légales prescrites pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à travers les OBNL ? », cette rencontre d'échange est une initiative de la Cellule nationale des traitements des informations financières du Togo (CENTIF-Togo) et ouverte.

Ouverte par le Secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances, Badawasso Gnaro, cette session de formation vise à informer les OBNL des devoirs que leur attribue la loi mais aussi à conscientiser tous les acteurs sur les risques auxquels ils s'exposent et exposent toute la population.

« Notre pays est parmi ceux qui sont les mieux notés en ce qui concerne la vigilance, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et il n'y a aucune faille dans la coopération entre l'Etat et les banques. Le blanchiment n'est jamais bien pour une économie. Il gangrène fortement l'économie », a indiqué M. Gnaro.

« La récente tragédie du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et d'autres menaces qui pourraient planer sur le reste de notre zone ouest africaine en est un rappel de plus pour les théologiens, les ONG, les associations et pour tout homme qui doit condamner avec la

dernière fermeté tout acte barbare. Cela se passe par la sensibilisation, la formation, une éducation équilibrée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales et le rejet du recrutement des criminels dans nos communautés », a laissé entendre Aquitème Tchaa Bignossi, Président du CENTIF-Togo.

Pour lui, cette idée d'organiser une journée de réflexion sur la contribution des organisations à but non lucratif, est une préoccupation majeure devenue aujourd'hui urgente.

« Les actes terroristes perpétrés ici et là dans la sous-région nous interpellent sur les mesures préventives prises pour contrôler l'explosion de notre pays à ces mesures. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme participe pleinement à cette prévention car c'est bien là le but visé par les 40 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisation internationale de lutte contre le blanchiment », a-t-il ajouté.

La CENTIF a non seulement le rôle de recevoir, d'analyser et traiter les déclarations d'opérations suspectes signalées par les assujettis mais aussi, elle a pour attribution de sensibiliser et de former comme prévu par la loi

[SOURCE](#)

CTRF-Immeuble Ahmed
FRANCIS, 16306
Ben aknoun-ALGER
www.mf-ctrf.gov.dz
Tel : 021 59 53 10
Fax : 021 59 52 96